

REPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT



INSTITUT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA CONSERVATION DE LA NATURE
B.P.56 - GITEGA - Tél. : 040 3030 / 040 3031 / 040 3032 / 040 3033

Gitega, le 7/12/2000

A Monsieur le Représentant Résident du
PNUD

A Bujumbura

N.Réf. : 139/DG No. S. 4/INECN/2000
V.Réf. :
Objet :

Endossement de la demande de complément
de l'activité habilitante CDB

Monsieur le Représentant Résident,

J'ai l'honneur de vous informer par la présente, qu'au nom du Gouvernement du Burundi, j'endosse la demande de complément à l'activité habilitante dans le domaine de la Diversité Biologique au Burundi conformément aux orientations de la Conférence des Parties de la CDB en particulier la décision II/7.

En effet, Monsieur le Représentant Résident, le Burundi vient de terminer les activités prévues dans l'activité habilitante d'origine ayant conduit à la mise en place d'une Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de la Diversité Biologique. Ainsi, la présente demande, préparée en concertation avec votre bureau, constitue la deuxième phase de l'activité habilitante qui permettra au Burundi d'évaluer les besoins, d'identifier les priorités et de forger un consensus sur les questions particulières de la diversité biologique.

Je vous saurais donc gré de bien vouloir le transmettre à votre tour au FEM pour financement.

Veuillez agréer, Monsieur le Représentant Résident, l'assurance d'une considération très distinguée.

Point Focal Opérationnel du FEM et
Directeur Général de l'INECN

KARIMURUKYANGU Jérôme

